



LA REUNION

A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

BREVET D'APTITUDE A LA CONDUITE DE PETITS NAVIRES BACPN

Cette formation vise à former le/la stagiaire aux fonctions, tâches et/ou responsabilités qu'il (elle) devra accomplir et auxquelles il (elle) devra faire face dans l'exercice de son métier en tant que capitaine ou matelot sur des navires à moteur, de puissance propulsive inférieure à 160 kW et de longueur inférieure à 12 mètres Suivant les référentiels * Arrêté du 28/12/2017 relatif à la délivrance du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN), du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN) et du brevet d'aptitude à la conduite des petits navires à voile (BACPNV).

	Effectif par session : 6 mini – 12 maxi	Formation présentielle Pas accès handicapé	Durée : 107 h + 2 h examens
Tarif :	S'informer auprès du secrétariat : 0262 42 00 61, fc.eamr@gmail.com		
Profil :	Toute candidat (demandeur d'emploi, salarié, tout public) exerçant ou désireuse d'exercer, en tant que capitaine ou matelot, une activité professionnelle maritime à bord d'un navire à moteur de puissance propulsive inférieure à 160 kW et de longueur de moins de 12 mètres.		
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans au jour d'entrée en formation - Justifier d'un niveau au moins équivalent au niveau V (CAP/BEP validé ou si non relevé de notes) - Attestation de natation (plongée + 50 m nage) - Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer - Être titulaire d'un CRR, d'un CRO ou d'un CGO en cours de validité - En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles (Réfèrent handicap : M Sami OUADRANI). 		
Débouchés :	<ul style="list-style-type: none"> - Le Brevet d'Aptitude à la conduite de petits navires concerne des activités autorisant le transport de passagers, pouvant aller jusqu'à 12 passagers, dans des embarcations à moteur - Ce Brevet va intéresser les activités de découverte du milieu marin, les activités de support plongeur ou autres en autorisant un rayon d'action de 6 milles avec 12 passagers à bord. Il va surtout simplifier l'activité et permettre à un grand nombre de skippers non-titulaires d'un brevet de légaliser leurs prestations. 		
Qualité :	<p>Pour l'année 2021,</p> <p>Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : 16/20</p> <p>Taux de réussite : 100 %</p>		



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Programme : défini à l'Annexe V de l'arrêté du 28 décembre 2017 relatif à la délivrance des brevets BRACPN, BACPN ET BACPNV

Objectifs :

Le brevet d'aptitude à la conduite de petits navires permet à son titulaire **d'exercer les fonctions de capitaine ou matelot** de navires à moteur de puissance propulsive inférieure à 160 kW et de longueur inférieure à 12 mètres effectuant :

- soit, une navigation à moins de 6 milles du point de départ et transportant au plus 12 passagers
- soit, une navigation à moins de 2 milles du point de départ ne transportant aucun passager

Contenu :

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Formation pratique
Module P1-0 Navigation au niveau de direction		
Navigation	20 h	8 h
Météorologie	4 h	-
Règles de barre, feux balisage, signaux	12 h	-
Manœuvre (portuaire et navigation)	4 h	8 h
<i>Total module P1-0 Navigation</i>		56 h
Module P3-X Entretien et Réparation au niveau de direction		
Entretien et réparation	8 h	8 h
<i>Total module P3-X Entretien et réparation</i>		16 h
Module RN Règlementation Nationale		
Règlementation et activités professionnelles dans la bande littorale	8 h	-
<i>Total module RN-Règlementation Nationale</i>		8 h

TOTAL DES FORMATIONS MODULAIRES HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (hors évaluations finales orales)	80 h
---	-------------

FORMATIONS SPECIFIQUES	
Formation sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres approuvés par le ministre chargé de la mer (CFBS/E)	27 h
TOTAL FORMATIONS SPECIFIQUES	27 h

TOTAL FORMATION « BACPN »	107 H
----------------------------------	--------------



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Exécution :

Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Intervenants(es) divers, tous(tes) qualifiés(ées) et/ou experts(es) dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

Moyens pédagogiques :

- Formation dispensée en continu, en centre et en présentiel avec apport de connaissances théoriques et applications pratiques (exercices, TP, manipulation, simulation), se déroulant dans une salle de cours standard pour la théorie et dans divers environnements pour les formations pratiques (navigation : salle navigation ; manœuvre et TIS : milieu mer ; PSC1 : salle de formation aux 1er secours équipée des matériels et équipements pédagogiques requis ; formation lutte incendie : extérieur avec manipulation d'instruments de lutte)
- Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.
- Matériels pédagogiques en location pour les stagiaires

Évaluations :

L'évaluation des modules dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe V du présent arrêté est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coeff	Modalités d'évaluation	Durée
Module P1-0 Navigation au niveau de direction			
Navigation / Météorologie	1	Une épreuve finale orale	30 min
Règles de barre, feux balisage, signaux	1	Une épreuve finale orale	30 min
Manœuvre	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Module P3-X Entretien et Réparation au niveau de direction			
Entretien/ Stabilité/ Maintenance	1	Une épreuve finale orale	30 min
Module RN Règlementation Nationale			
Règlementation et activités professionnelles dans la bande littorale	1	Une épreuve finale orale	30 min
		TOTAL EXAMENS	2 H

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Sont éliminatoires :

- Une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- Une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux »



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Modalité d'obtention

L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation de la totalité des modules.

Délivrance d'une attestation par module avec les notes obtenues.

Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion.

Durée de validité

Certificat CFBS/E soumis à une revalidation quinquennale

Délivrance du titre :

Le Brevet d'Aptitude la Conduite de Petits Navires est délivré à tout(e) candidat(e) justifiant :

- de l'ensemble des attestations de succès aux modules BACPN,
- titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité
- Être titulaire de l'attestation de formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de - de 12 mètres au commerce ou à la plaisance ou CFBS en cours de validité
- Être titulaire d'un CRR ou CRO ou CG en cours de validité

Programme Formation sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres approuvés par le ministre chargé de la mer (CFBS/E)

Aux pages suivantes



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

FORMATION DE CFBS/E (27 h)

Contenu :

UV	Contenu	Théorie	Pratique
UV – TIS/E (8h) Techniques Individuelles de Survie	<ul style="list-style-type: none"> - Survie en mer en cas d'abandon du navire. - Réagir en cas de chute d'homme à la mer. 	3h	5h
UV – FBI/E (4h) Prévention de l'incendie et lutte contre l'incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire au minimum le risque incendie et savoir faire face à des situations d'urgences dues à un incendie. - Lutter contre les incendies et savoir éteindre un incendie ou départ de feu en utilisant les moyens d'extinction adéquats fonction de l'origine du feu et de son importance. 	2h	2h
UV – PSC 1 (7h) Premiers secours élémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - La protection. - L'alerte. - Les 1ers gestes en cas : d'obstruction brutale des voies aériennes, de saignement abondant, d'inconscience, d'arrêt cardiaque, de malaises, de plaies et traumatismes et brûlures. 	1h30	5h30
UV – HPR (3h) Hygiène et Prévention des risques à bord	<ul style="list-style-type: none"> - HPR 1 - Prévention des risques professionnels maritimes. - HPR 2 - Hygiène à bord : *Hygiène individuelle et collective. *Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord. - HPR 3 - Prévention des risques spécifiques (noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques ...) 	3h	0h
UV-AMMCT (1h) Aide médicale en mer – consultation télé médicale de niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures d'aides médicales en mer et de téléconsultation d'urgence. - Utilisation de la dotation médicale et guides médicaux à bord. - Préparation d'une évacuation sanitaire. 	1h	0h
UV-SPRS/E (4h) Sécurité des personnes et responsabilités sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les procédures d'urgence - Prendre des précautions pour prévenir la pollution du milieu marin - Observer des pratiques de travail sûres - Contribuer à l'efficacité des communications à bord du navire - Contribuer au maintien de bonnes relations humaines à bord du navire - Comprendre et prendre les mesures nécessaires pour gérer la fatigue 	4h	0h

